

## Anzère Tourisme SA

Le CC accepte les comptes de l'exercice 2019-2020 qui bouclent sur une perte de Fr. 14'569.00.

### Bourgeoisie : comptes et budgets

Le Conseil bourgeoisial accepte les comptes 2020 de la Bourgeoisie.

Aperçu du compte administratif	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020
<b>Compte de fonctionnement</b>			
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>			
Charges financières	- CHF 153'967.65	166'200.00	141'150.65
Revenus financiers	+ CHF 168'808.65	190'000.00	196'095.00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF -	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF 14'841.00	23'800.00	54'944.35
<b>Résultat après amortissements comptables</b>			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 14'841.00	23'800.00	54'944.35
Amortissements ordinaires	- CHF 76'923.10	74'600.00	73'900.00
Amortissements complémentaires	- CHF -	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF -	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF 62'082.10	50'800.00	18'955.65
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF -	-	-
<b>Compte des investissements</b>			
Dépenses	+ CHF -47'062.30	270'000.00	-
Recettes	- CHF -	68'500.00	-
<b>Investissements nets</b>	= CHF -	201'500.00	-
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF 47'062.30	-	-
<b>Financement</b>			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 14'841.00	23'800.00	54'944.35
Investissements nets	- CHF -	201'500.00	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF 47'062.30	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF -	177'700.00	-
<b>Excédent de financement</b>	= CHF 61'903.30	-	54'944.35

Le Conseil bourgeoisial accepte le budget 2021 de la Bourgeoisie. Il accepte également le plan financier 2021-2024.

Le budget prévoit un montant net de Fr. 107'900.00 pour le déplacement du réservoir d'eau à l'extérieur du bâtiment. Ce travail aurait dû être réalisé en 2020.

Aperçu du compte administratif		Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
<b>Compte de fonctionnement</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- CHF	153'967.65	166'200.00	151'100.00
Revenus financiers	+ CHF	168'808.65	190'000.00	186'200.00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>14'841.00</b>	<b>23'800.00</b>	<b>35'100.00</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	14'841.00	23'800.00	35'100.00
Amortissements ordinaires	- CHF	76'923.10	74'600.00	71'100.00
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	<b>62'082.10</b>	<b>50'800.00</b>	<b>36'000.00</b>
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	-	-	-
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	-47'062.30	270'000.00	170'000.00
Recettes	- CHF	-	68'500.00	32'100.00
<b>Investissements nets</b>	= CHF	-	<b>201'500.00</b>	<b>137'900.00</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	<b>47'062.30</b>	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	14'841.00	23'800.00	35'100.00
Investissements nets	- CHF	-	201'500.00	137'900.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	47'062.30	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	-	<b>177'700.00</b>	<b>102'800.00</b>
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	<b>61'903.30</b>	-	-

## Intérêts moratoires / mesures COVID-19

En séance du 23.04.2020, le CC avait décidé de suspendre le calcul de l'intérêt moratoire perçu du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2020.

Le Conseil d'Etat a décidé de renoncer à percevoir les intérêts moratoires pour les impôts cantonaux du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Compte tenu de la période toujours difficile due à la situation sanitaire difficile qui perdure, le CC décide de suivre le canton dans cette démarche. Les intérêts moratoires pour les impôts communaux sont donc annulés du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

L'application d'une telle mesure au niveau communal se chiffre à Fr. 80'000.00 environ.

## Engagements de personnel

### Service eaux-égouts

Le CC décide d'engager M. Nicolas Defleur domicilié à Anzère pour un taux d'activité de 100 %. L'entrée en fonction est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2021.

### Structure d'accueil Naftaline

Le CC décide d'engager 2 apprentis dès le mois d'août 2021, soit :

- Mlle Emonot Cheyenne, domiciliée à Savièse.
- M. Nathan Moulin, domicilié à Ayent.

### Eclairage public

Le CC attribue le mandat de modernisation de l'éclairage public à la Route d'Anzère à Anzère à OIKEN SA pour le montant de Fr. 67'650.070 TTC.

Ce travail consiste à changer 28 mâts d'éclairage public.

### Environnement : néophytes envahissantes

Diverses plantes envahissantes colonisent peu à peu notre territoire.

Afin d'agir au mieux, le CC attribue un mandat au Bureau de Conseils en Environnement Cédric JELK à Haute-Nendaz pour le montant de Fr. 33'000.000 TTC.

### 45<sup>ème</sup> Course de Côte Automobiles Ayent-Anzère

Le CC délivre l'autorisation pour la course de côte automobile Ayent – Anzère qui aura lieu les 24 et 25 juillet 2021.

### Magic Pass

Le CC accepte de reconduire le subventionnement des abonnements Magic Pass.